



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/422/Add.1
17 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 87 de l'ordre du jour provisoire*

PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Assistance spéciale aux Etats de première ligne
et aux autres Etats voisins

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES (suite)

Annexes

	<u>Pages</u>
I. Assistance fournie par les gouvernements aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins	2
AUSTRALIE	2
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	3
NIGERIA	4
II. Assistance fournie aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins par les organes du système des Nations Unies	6
CENTRE (CNUCED/GATT) DU COMMERCE INTERNATIONAL	6
BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES	6

* A/42/150.

ANNEXE I

Assistance fournie par les gouvernements aux Etats de
première ligne et aux autres Etats voisins

AUSTRALIE

Tableau 1Assistance bilatérale fournie par l'Australie aux
Etats de première ligne

1986/1987

	<u>Dollars australiens</u>
Angola	109 000
Botswana	295 000
Mozambique	5 637 000
République-Unie de Tanzanie	2 878 000
Zambie	457 000
Zimbabwe	931 000

Tableau 2Assistance bilatérale fournie par l'Australie aux Etats qui ne sont
pas considérés comme Etats de première ligne

	<u>Dollars australiens</u>
Lesotho	161 000
Malawi	483 000
Swaziland	178 000

L'Australie a versé des contributions de 320 000 dollars australiens à la Southern African Development Co-ordination Conference et de 1 million de dollars australiens au Special Programme for black South Africans and Namibians.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

1. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'est abstenu de voter sur la résolution 41/199 de l'Assemblée générale du 8 décembre 1986, car il est persuadé qu'aucun montant d'aide réaliste ne suffirait à préserver les Etats de première ligne des effets préjudiciables des mesures économiques prises par l'Afrique du Sud ou contre elle. En outre, il persiste à croire qu'une combinaison de diverses formes d'assistance ne donnera pas à ces Etats la capacité de surmonter les effets négatifs des sanctions ou des contresanctions, ce qui était l'objectif véritable de la résolution.

2. Toutefois, même s'ils se sont abstenus de voter sur la résolution 41/199 de l'Assemblée générale, les Etats-Unis continuent de fournir une assistance économique substantielle aux Etats de première ligne, dont le Lesotho. En 1986, leur aide économique et alimentaire à ces Etats s'est montée à environ 116 millions de dollars des Etats-Unis.

3. Le Lesotho a reçu environ 13 millions de dollars d'aide économique et alimentaire des Etats-Unis en 1986, et des montants semblables sont prévus pour 1987 et 1988.

4. Le Gouvernement des Etats-Unis aide à transformer l'agriculture de subsistance en un secteur orienté vers le marché commercial en fournissant une assistance pour la création d'industries légères fondées sur l'agriculture et il aide en outre le Gouvernement du Lesotho à rendre son système d'éducation mieux à même de répondre aux besoins du développement. Les améliorations dans le secteur agricole et en matière d'éducation doivent contribuer à créer une économie plus viable par elle-même et réduire ainsi sa dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud.

5. On trouvera ci-après la liste des projets qui bénéficient actuellement au Lesotho de l'assistance du Gouvernement des Etats-Unis :

<u>Projet</u>	<u>Coût total prévu</u>
	(En millions de dollars E.-U.)
1) Production agricole et appui institutionnel Relever la production des petites exploitations agricoles par une plus grande assistance à la production et à la commercialisation, et par le renforcement de la recherche et de la formation agricoles	26,1
2) Education de base et non scolaire Améliorer l'enseignement primaire et la formation à la gestion	25,7
6. Le projet régional du Gouvernement des Etats-Unis sur la lutte contre les maladies infectieuses des enfants a aidé à porter la couverture vaccinale des	

enfants de 1 à 5 ans à plus de 56 % des enfants du pays; le projet contribue aussi à l'éradication de la rougeole et à l'amélioration des communications en matière de santé.

7. L'aide alimentaire des Etats-Unis concerne des projets "vivres contre travail" en relation avec la construction et l'entretien de routes rurales, des travaux de conservation des sols et des projets producteurs de recettes tels que les viviers. L'aide alimentaire sert également à fournir des suppléments nutritifs et une éducation nutritionnelle dans les centres de santé maternelle et infantile. Pour 1987 et 1988, l'aide alimentaire est estimée à 3,4 millions et 2,8 millions de dollars des Etats-Unis respectivement.

NIGERIA

1. On dispose des renseignements suivants concernant l'assistance que la République fédérale du Nigéria a fournie en 1986-1987 aux Etats de première ligne par l'intermédiaire du Southern African Relief Fund nigérian (SARF) :

a) Le SARF a versé en 1986 un montant de 66 900 dollars au Commissaire des Nations Unies pour la Namibie afin de construire et d'équiper au Centre de formation professionnelle pour la Namibie de Cuacra Sumbe (Angola), dans la province de Kwanza Sul, une clinique destinée aux Namibiens et aux Angolais de la région;

b) L'ouverture d'un crédit de 300 000 (trois cent mille) naira a été approuvée au début de 1987 pour l'achat de denrées alimentaires pour deux Etats de première ligne, le Botswana et le Mozambique, et de couvertures et de seaux en plastique à l'usage des personnes déplacées du sud de l'Angola. Ces articles sont en cours d'expédition à destination des Etats de première ligne;

c) Un montant de 100 000 livres sterling a été mis à la disposition du Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe au début de 1987;

d) Les renseignements ci-dessus ne comprennent pas l'assistance fournie aux mouvements de libération nationale sous forme de secours, de bourses d'études et de donations en espèces.

2. Conformément à une directive présidentielle sur la demande d'assistance présentée par le Mozambique, le premier envoi de secours a été expédié par avion à Maputo le 24 décembre 1986. Il comprenait les articles suivants :

a) 10 000 couvertures; b) 10 000 slips; c) 10 000 maillots de corps; d) 5 000 chaussures de toile marron; e) 5 000 matelas; f) 2 000 marmites; g) 10 000 serviettes de toilette; h) 10 000 gants de toilette; i) 4 000 sacs de sucre; j) 10 000 sacs de maïs; k) 1 000 sacs de haricots.

3. Le deuxième envoi, qui sera probablement le dernier, devait être expédié le 6 janvier 1987. Il comprend les articles suivants : a) 10 000 couvertures; b) 10 000 slips; c) 10 000 maillots de corps; d) 5 000 chaussures de toile marron; e) 5 000 matelas; f) 2 000 marmites; g) 10 000 serviettes de toilette; h) 10 000 gants de toilette; i) 4 000 sacs de sucre; j) 10 000 sacs de maïs; k) 1 000 sacs de haricots.

4. Sur l'enveloppe-assistance de 50 millions de dollars des Etats-Unis annoncés par le Nigéria en faveur des Etats de première ligne pour les cinq prochaines années lors de la Conférence des Nations Unies sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste qui s'est tenue en juin 1986 en France, la première tranche a déjà été fournie sous forme de matériel de communication d'un montant total de 10 millions de dollars.
5. L'assistance bilatérale variée que le Nigéria a fournie aux Etats de première ligne autres que le Mozambique n'est pas comprise dans les chiffres qui précèdent.

ANNEXE II

Assistance aux Etats de première ligne et autres Etats voisins
fournie par les organismes du système des Nations Unies

CENTRE (CNUCED/GATT) DU COMMERCE INTERNATIONAL

Le Centre (CNUCED/GAT) du commerce international coopère actuellement avec le Gouvernement du Lesotho pour ce qui concerne trois projets d'assistance technique visant la promotion du commerce. Ces projets sont les suivants :

- a) Coopération technique en matière de promotion du commerce, financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
- b) Développement et institutionnalisation d'un plan de financement des exportations, financé par le PNUD;
- c) Promotion du commerce, financé par le Gouvernement norvégien.

BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

1. Un programme de réinstallation d'urgence a été entrepris pour permettre d'évacuer des réfugiés sud-africains de certains Etats de première ligne, avec la coopération de l'Organisation de l'unité africaine et d'un certain nombre de pays africains.
2. Une équipe spéciale a été créée au siège du bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et les bureaux extérieurs ont été appelés à participer à la préparation des dispositifs d'intervention nécessaires en cas d'arrivée massive de réfugiés.
3. Le HCR et le système des Nations Unies collaborent avec l'OUA à la préparation d'une conférence internationale sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées d'Afrique australe.
4. En plus de l'afflux de réfugiés provenant d'Afrique du Sud, la déstabilisation de la région a créé d'autres problèmes de réfugiés, notamment au Mozambique, où des milliers d'habitants ont été déplacés à l'intérieur du pays et un demi-million de personnes ont cherché refuge dans les pays voisins. Pour faire face à la situation, le HCR a ouvert un bureau au Malawi, renforcé ses bureaux dans les autres pays de la région et augmenté l'assistance fournie à ces réfugiés. Là où les conditions le justifient, le HCR a tout fait pour faciliter un rapatriement volontaire. Le Haut Commissaire a lancé un appel spécial pour obtenir des contributions afin d'aider les rapatriés mozambicains revenant du Malawi.
